

Ministère de la Communauté française
Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 19 Mai 2004
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

1

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: CC / Document de référence interréseaux

Objet : Document de référence interréseaux(convention) - Régime 1

Unité de formation : INFORMATIQUE : INTRODUCTION SYSTEME D'EXPLOITATION WINDOWS
{CONVENTION : C.P.N.A.E.}
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 756099U21V3
Domaine : 709 Economie-SE:informatique

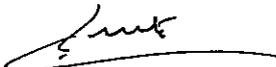
Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le document de référence relatif à l'unité de formation
mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.O. Le Directeur général adjoint,

Julien Laermans


Nicole SCHETS
Directrice

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mr Abrassart ou Melle Cacheux (02/210.58.57)

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**INFORMATIQUE: INTRODUCTION SYSTEME
D'EXPLOITATION WINDOWS**

(Convention : C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 75 60 99 U 21 V3 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 709 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 13/05/04
sur avis conforme de la Commission de concertation

INFORMATIQUE : INTRODUCTION SYSTEME D'EXPLOITATION WINDOWS

(Convention : C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité doit permettre à l'étudiant de se familiariser à l'utilisation du système d'exploitation Windows dans des travaux liés à la bureautique.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Conformément à l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités de formation de l'enseignement de promotion sociale de régime 1, en son article 6, les capacités préalables requises de l'unité de formation se limitent à la référence à des exigences administratives ou réglementaires.

Dans le cadre de cette unité, les participants devront répondre à l'obligation légale de formation imposée par la Convention collective du 05 mai 1999 de la Commission paritaire 218.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire d'informatique : système d'exploitation	CT	S	6
3.2. Part d'autonomie			2
Total des périodes			8

4. PROGRAMME

à l'aide de l'interface graphique du système d'exploitation,

- ◆ mettre en œuvre les fonctionnalités de base du système d'exploitation étudié :
 - ◆ le démarrage du système d'exploitation,
 - ◆ la gestion des fenêtres, des menus, des barres d'outils et d'état,
 - ◆ le chargement d'une application,
 - ◆ la gestion des fichiers (enregistrer, copier, effacer, déplacer, renommer, récupérer, créer un raccourci) ;
- ◆ gérer l'arborescence de dossiers (répertoires) contenant des fichiers :
 - ◆ l'affichage d'une arborescence ou d'une partie d'arborescence,
 - ◆ la création d'un répertoire,
 - ◆ la gestion des répertoires créés (copier, effacer, déplacer, renommer) ;
- ◆ différencier les différentes versions de Windows ;
- ◆ utiliser le presse-papiers ;
- ◆ utiliser la corbeille ;
- ◆ utiliser le panneau de configuration : configurer hardware et autres paramètres ;
- ◆ utiliser l'aide en ligne et la documentation.

5. CAPACITES TERMINALES

L'étudiant sera capable

face à un système informatique connu,

en utilisant le logiciel WINDOWS dans sa version utilisée lors de l'apprentissage,

en respectant les règles d'utilisation du logiciel WINDOWS,

en utilisant les commandes appropriées,

à partir d'une mise en situation impliquant les fonctionnalités élémentaires reprises au programme du cours de l'U.F. considérée,

- ◆ de mettre en œuvre les fonctionnalités de base du système d'exploitation étudié ;
- ◆ de gérer l'arborescence de dossiers (répertoires) contenant des fichiers ;
- ◆ d'utiliser le panneau de configuration.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra prouver une expérience actualisée et professionnelle dans l'utilisation des versions récentes de Windows.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Conformément aux dispositions de la convention, un étudiant par poste de travail et un maximum de 15 étudiants par groupe.

